

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CANTON DE BOVES
COMMUNE DE COTTENCHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 300914 DE 029 009 213
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze, le trente septembre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à vingt heures trente, à la suite d'une convocation en date du vingt-trois septembre, sous la présidence de Madame Marie-Christine MAILLART.

Etaient présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur David GUILLEZ, procuration donnée à Madame Marie-Christine MAILLART.

Secrétaire : Madame Laurence GAMBIER

Objet : Tarifs concessions cimetière.

Date de convocation : 23 septembre 2014

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 4 février 2014 adoptant le règlement intérieur du cimetière en ne réactualisant pas les prix mais en supprimant les concessions perpétuelles.

Les prix pratiqués actuellement sont de 57 € 49 pour 50 ans et 42 € 25 pour 30 ans et n'ont pas été réactualisés depuis 2001.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident de fixer les prix suivants :

50 ans : 100 € TTC

30 ans : 75 € TTC

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 6 octobre 2014.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
COTTENCHY, le 30 septembre 2014 Le Maire, M.C. MAILLART

